



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **FSU Alsace**

4 rue de Lausanne

67000 STRASBOURG

tél/fax : 03 88 35 17 16

Courriel : [fsu67@fsu.fr](mailto:fsu67@fsu.fr)

Site FSU 67 : <http://alsace.fsu.fr>

Madame la Rectrice,

Notre fédération s'adresse à vous concernant les personnels dont vous avez la gestion sur deux types de situations particulières :

### **SITUATION DES AGENTS LIÉE À LA MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE :**

La modification brusque du calendrier scolaire en raison de la pandémie a eu et continue d'avoir des conséquences sur l'organisation de la vie de nos collègues et notamment la conciliation entre contraintes professionnelles et contraintes personnelles.

Les agents profitent, bien souvent, des congés scolaires pour planifier des événements relevant des « autorisations d'absence facultatives » (mariage, PACS, ...) ou d'autres n'ouvrant droit à aucune autorisation d'absence (déménagement, mariage d'un enfant, ...).

La modification du calendrier scolaire peut placer ces derniers dans une situation délicate car ces événements sont souvent prévus de longue date. Aussi, la FSU vous sollicite afin de bien vouloir écrire, de toute urgence, une circulaire informant les agents de la possibilité d'obtenir des autorisations d'absence avec maintien du traitement et de l'AGS, quel qu'en soit le motif.

D'autre part, la FSU attire votre attention sur la situation particulière des agents qui, pour des motifs de santé, ont besoin d'une autorisation d'absence de plusieurs journées (agent ayant programmé une intervention chirurgicale, ...). La FSU demande que pour ces agents, non seulement le traitement soit intégralement maintenu, sans que la journée de carence ne leur soit imputée. Nous souhaitons que ces éléments soient intégrés dans la circulaire que la FSU vous demande de bien vouloir prendre.

### **SITUATION DES AGENTS LIÉE À UN REFUS DE RUPTURE CONVENTIONNELLE :**

Les services des DSDEN commencent à communiquer aux agents les refus ou accords suite aux demandes de rupture conventionnelle.

La FSU sollicite votre bienveillance afin de demander à vos DASEN qu'ils justifient à tous les agents ayant une notification de refus les raisons, et, d'autre part, qu'ils accordent à tous ceux qui en feront la demande une disponibilité avec possibilité d'exercer une activité salariée pendant cette période.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire sur ces sujets, et dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Géraldine DELAYE, Gauvain END, Valérie POYET,  
Secrétaires Académiques FSU Alsace